



## **COMITE SYNDICAL**

### **Séance publique** **du mardi 30 juin 2015 à 18h00**

*Salle de conseil de Roannais Agglomération*

#### **NOTE EXPLICATIVE**

**RAPPEL : vous trouverez toutes les pièces concernant le comité syndical du 30 juin 2015 sur l'intranet du site [www.scotroannais.fr](http://www.scotroannais.fr)**

**Identifiant : élus**  
**Mot de passe : scotroannais**

#### **1. EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES AU PRESIDENT-COMpte-RENDU**

Le Président, Farid Medjani a pris des décisions.

Ces décisions s'inscrivent dans le cadre des délégations de pouvoirs accordées par le comité syndical, le 18 février 2015, au Président.

L'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, stipule que le Président doit rendre compte de l'exercice des pouvoirs délégués, auprès de l'organe délibérant.

Il est proposé au comité syndical de bien vouloir prendre acte du compte rendu des pouvoirs délégués au Président :

***N° DP 2015-001 du 5 mai 2015 : Avis sur le projet d'aire de mise en valeur architecturale et paysagère (AVAP) de RIORGES***

***N° DP 2015-002 du 13 mai 2015 : Avis sur le projet de révision du plan d'occupation des sols pour transformation en plan local d'urbanisme de la commune de PERREUX***

***N° DP 2015-003 du 13 mai 2015 : Avis sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de RIORGES***

***N° DP 2015-004 du 13 mai 2015 : Avis sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de MABLY***

***N° DP 2015-005 du 29 mai 2015 : Marché « assistance à la définition des enjeux agricoles dans le SCOT du Roannais »***

## **2. NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA STRATEGIE D'URBANISME COMMERCIAL**

Le SYEPAR a engagé de nouvelles réflexions sur la stratégie d'urbanisme commercial du SCOT du Roannais, dont la temporalité est arrivée à échéance fin 2014. Une étude confiée à AID Observatoire a permis de faire émerger de nouvelles priorités à l'issue d'une concertation conduite avec élus du territoire et les partenaires (Etat, Département, Chambres consulaires...). Les travaux du comité de pilotage de l'étude ont été présentés le 27 avril dernier en séance de travail du comité syndical du SYEPAR.

Ces nouvelles orientations ne remettant pas en cause l'économie générale du PADD du SCOT Roannais approuvé le 4 avril 2012, celles-ci seront intégrées dans le SCOT par une procédure de modification du SCOT conduite à l'initiative du Président.

Le bureau d'études AID Observatoire interviendra en séance afin de présenter les éléments de diagnostic et de stratégie.

Il sera demandé au comité syndical de bien vouloir :

- valider les nouvelles orientations de la stratégie d'urbanisme commercial ;
- dire que le Président a informé le comité syndical sur le projet de modification du SCOT qui sera notifié au Préfet et aux personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique ;
- préciser que cette information a été effectuée par la mise à disposition de la notice explicative, et des projets de document d'orientations générales (DOG) et du document d'aménagement commercial (DAC) modifiés.

## **3. DELEGATION DE POUVOIRS AU PRESIDENT : étude d'évaluation environnementale de la révision du SCOT Roannais**

Dans le cadre de la révision du SCOT engagée par délibération du 10 octobre 2014, le projet sera soumis à une évaluation environnementale qui déterminera, à partir d'un état initial réalisé par l'agence d'urbanisme, Epures et le service développement durable de Roannais Agglomération pour la partie relative à l'énergie et au climat, les conséquences prévisibles sur l'environnement des projets envisagés et qui permettra l'évaluation environnementale du SCOT dans la durée.

Pour choisir le prestataire qui réalisera cette étude, un marché à procédure adaptée sera organisé. Une délégation de pouvoir pourrait être donnée au Président pour signer ce marché.

Il sera demandé au comité syndical de bien vouloir :

1. donner délégation de pouvoirs au Président pour approuver et exécuter le marché à procédure adaptée se rapportant au choix du prestataire qui réalisera l'étude d'évaluation environnementale, quel que soit le montant ;
2. autoriser M. le Président à solliciter toutes dotations ou subventions relatives à cette étude afin de diminuer la dépense du SYEPAR ;

## **4. RAPPORT D'ACTIVITES 2014**

Il est proposé au comité syndical de bien vouloir prendre acte du rapport d'activités 2014.